

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA CORREZE

COMMUNE DE MEYMAC

Le Maire de la Commune de MEYMAC (Corrèze)

Le Maire de la Commune de MEYMAC (Corrèze)

VU la délibération en date du 25 mai 2020 reçue en Sous-Préfecture le 26 mai 2020 donnant délégation au Maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Locales pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

## DECISION N°2025-02-08

### ARTICLE 1<sup>ER</sup> :

Dans le cadre du marché relatif à l'aménagement de la cour d'école élémentaire de Meymac, le lot n°2 Mobiliers et Espaces Verts est attribué à l'entreprise EVECO domiciliée Avenue de la Riante Borie 19 360 MALEMORT pour un montant de 75 897.50 € HT soit 91 077.00 € TT

Meymac, le 07 Février 2025

Le Maire de Meymac,

  
Philippe BRUGERE



Accusé de réception en préfecture  
019-21 1913603-20250207-2025-02-08-A1  
Date de télétransmission : 09/02/2025  
Date de réception préfecture : 09/02/2025